

ANNEXES DU CERFA n°14734*2

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ART. R.122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SCI EXELSIA

10 Boulevard Ferdinand de Lesseps
76 000 ROUEN

Contact : Mme Aurélie CARPENTIER

Tel : 07 76 15 62 17

Courriel : Aurelie.CARPENTIER@vinci-construction.fr

Date d'édition du rapport : juillet 2018

N° d'Affaire : 1807-E14Q2-015

AUTEUR : Fabien PELLETIER / Yohan DOUVENEAU

Courriel : fabien.pelletier@socotec.com

Tél. : 02 47 70 40 44

SOCOTEC - Agence QHSE Centre - Val de Loire

2 allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01



LISTE DES ANNEXES A FOURNIR

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 7 : Cartographie du bruit – Plan de Prévention Bruit Seine Maritime

Annexe 8 : Carte des surfaces boisées à conserver et à créer dans le cadre de l'extension de la ZAC du Madrillet

Annexe 9 : Note descriptive du projet

Annexe 10 Note d'intention biodiversité

Annexe 11 : Arrêté préfectoral d'autorisation Loi sur l'Eau

Annexe 12 : Arrêté préfectoral de défrichement

NOTA : les annexes 1, 9, 10, 11 et 12 sont indépendantes du présent dossier.



ANNEXE 1

Informations nominatives relatives au pétitionnaire

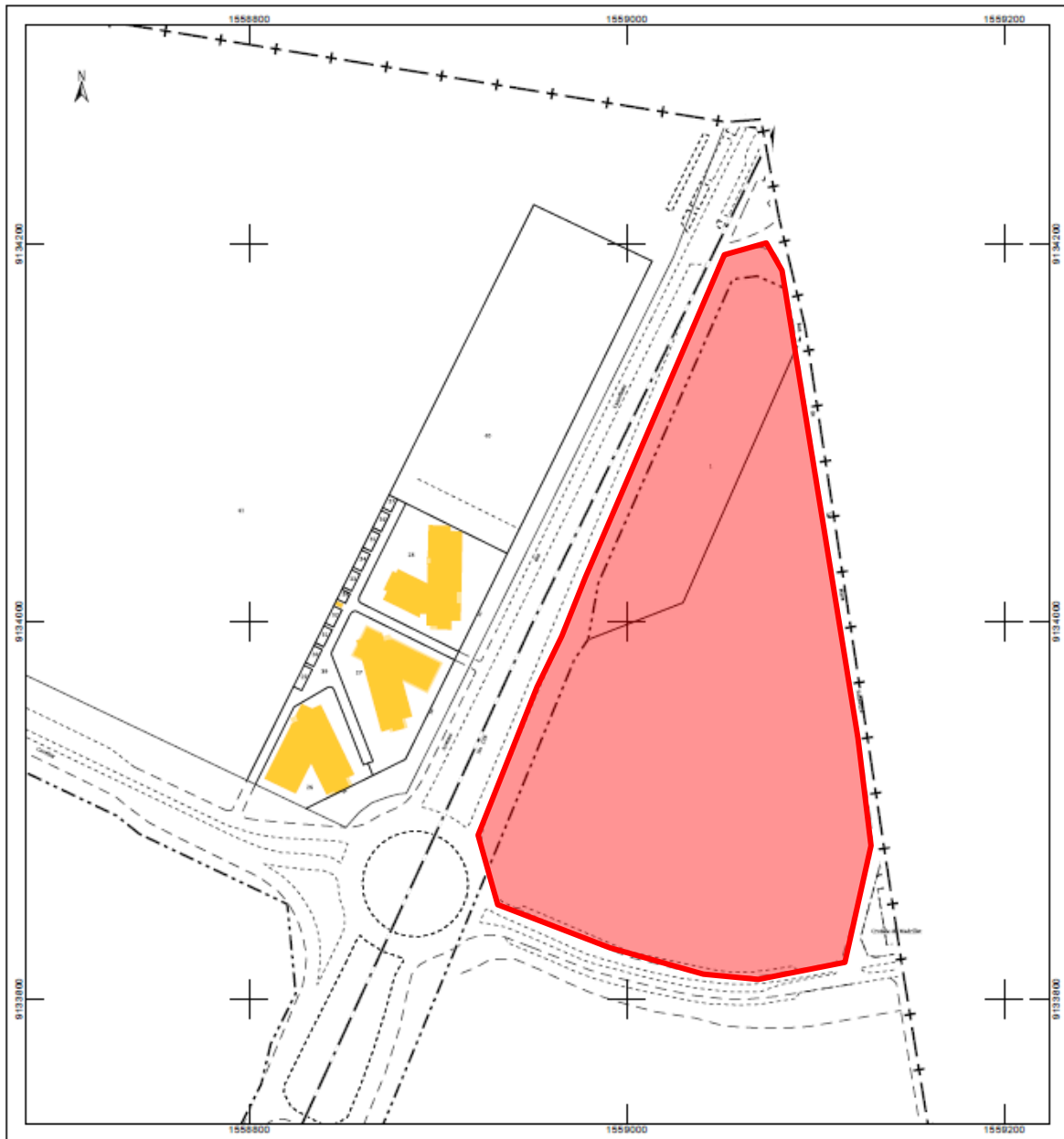
(ANNEXE INDEPENDANTE DU DOSSIER)



ANNEXE 2

Plans de situation sur fond IGN et cadastrale

Département : SEINE-MARITIME Commune : PETIT-COURONNE (LE)	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF Rouen 1 Cité administrative 21 quai Jean Moulin 76032 76032 ROUEN CEDEX tél. 02 32 18 92 92 -fax 02 32 18 92 89 cdif.rouen-1@dgfp.finances.gouv.fr
Section : AR Feuille : 000 AR 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 20/12/2016 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2016 Ministère de l'Economie et des Finances	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



Plan cadastrale de l'assiette foncière



ANNEXE 3

Photographies du site et de ses abords

(Date des photos : 2018)

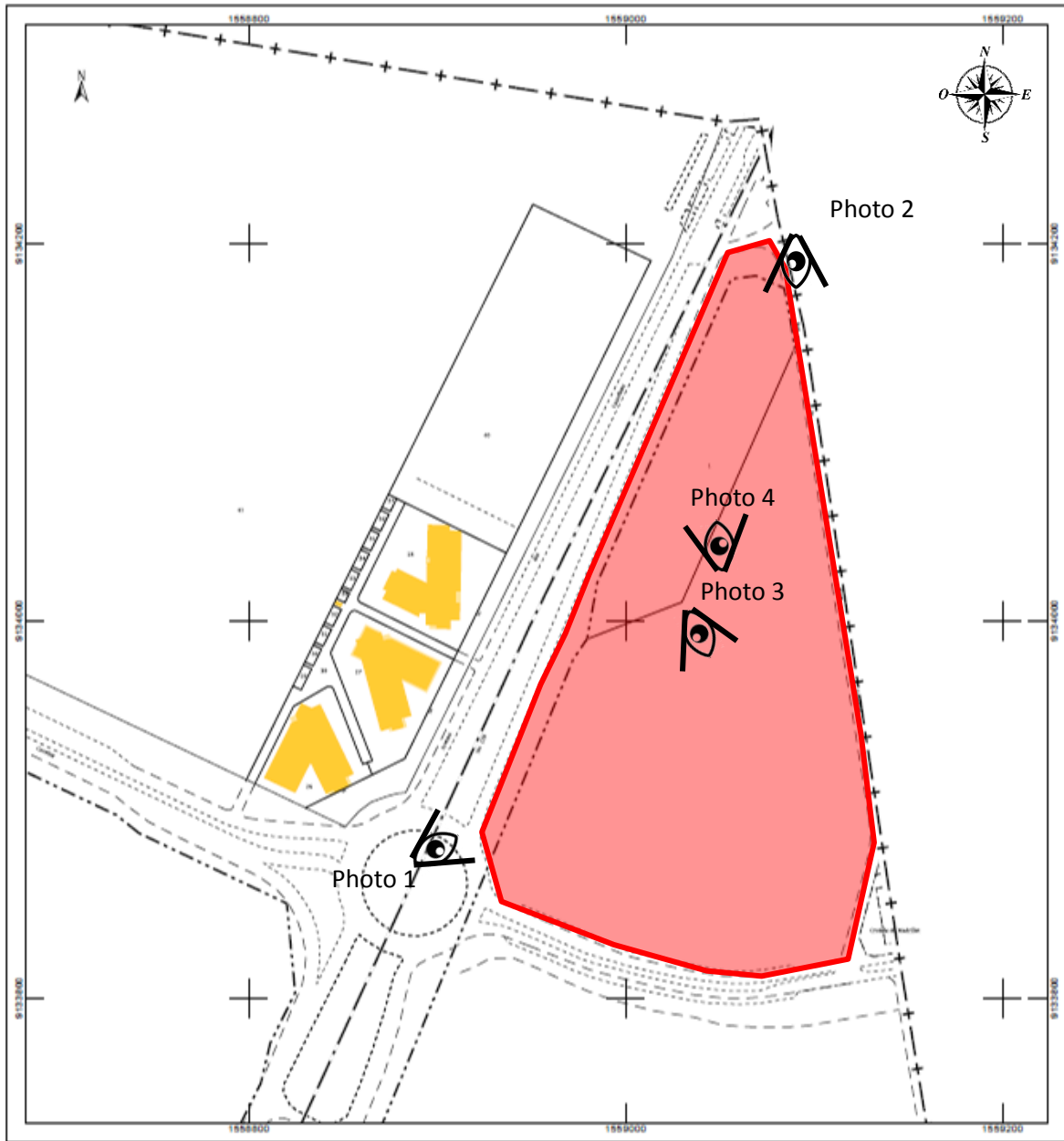




Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



ANNEXE 4

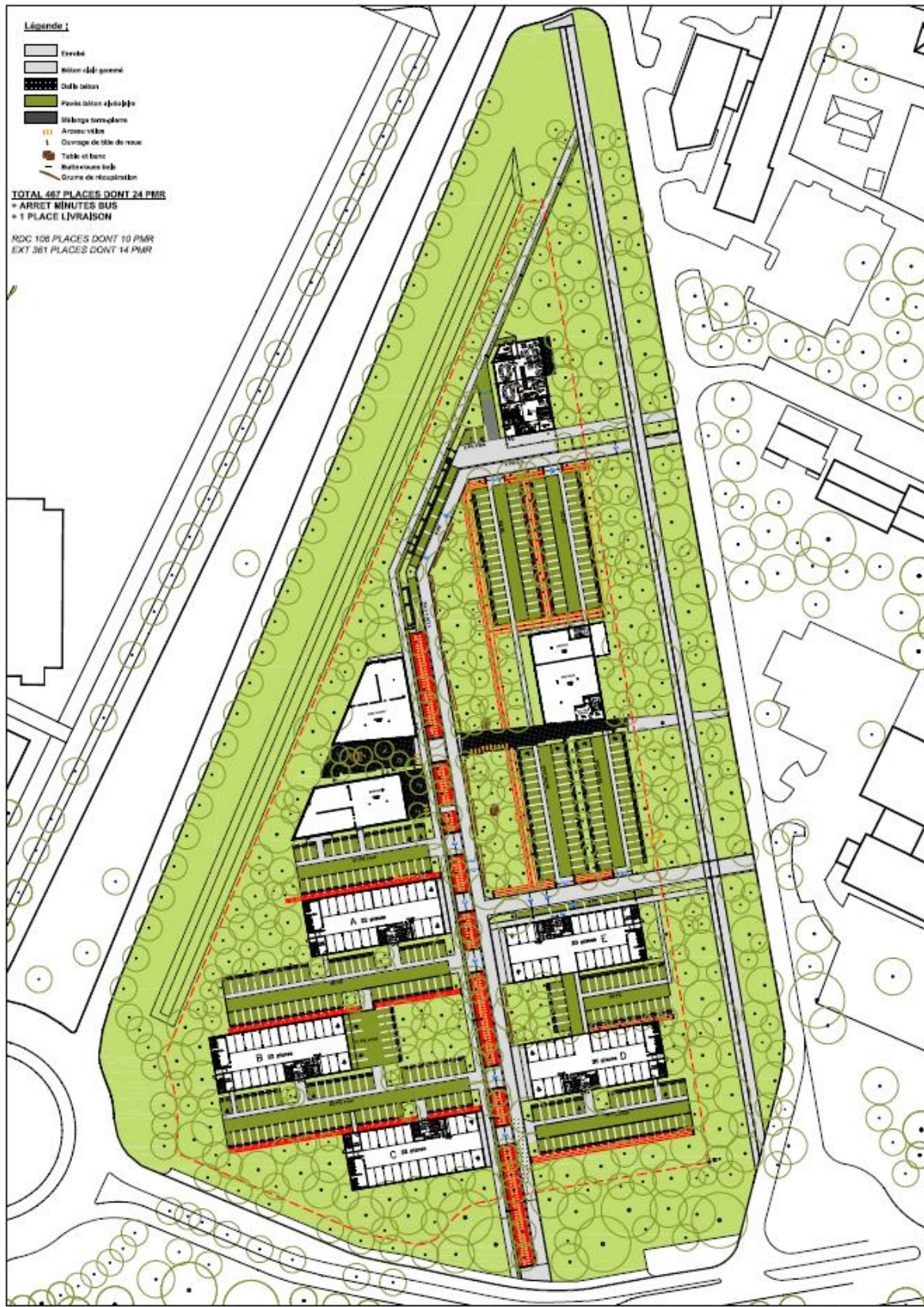
Plans du projet

(Se référer à l'annexe 9 pour plus de précision)



Plan masse du projet

Plan masse Projet



PARC DU MADRILLET - PETIT COURONNE				PLAN RDC DOCUMENT DE TRAVAIL	FORMAT A3	ECH. 1/1000	AVP 29/06/2018
LA FONDATION ET L'ÉLABORATION 20 rue Jean-Jacques 92000 Nanterre 01 47 37 17 00 www.fondation.com	AGENCE PROJET 20 rue Jean-Jacques 92000 Nanterre 01 47 37 17 00 www.fondation.com	ARND 100 rue de l'Éclaircie 92000 Paris-Courcouronnes 01 47 37 17 00	AGENCE BOURNONS ASSOCIÉS 20 rue de l'Éclaircie 92000 Paris-Courcouronnes 01 47 37 17 00				

Plan masse projet



Vue 1



Vue 2

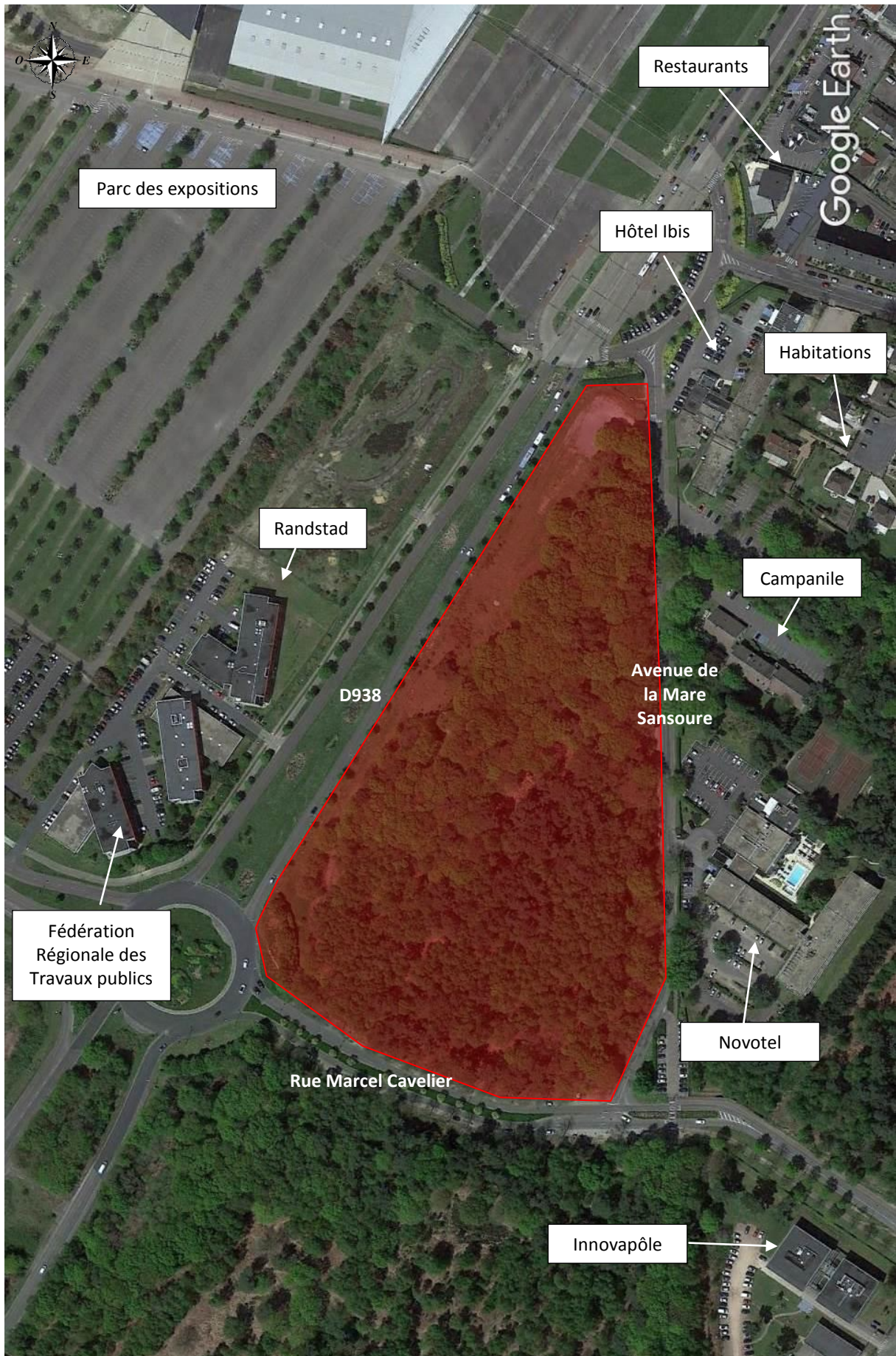


Vue 3



ANNEXE 5

Localisation du projet sur fond de vue aérienne (2016)





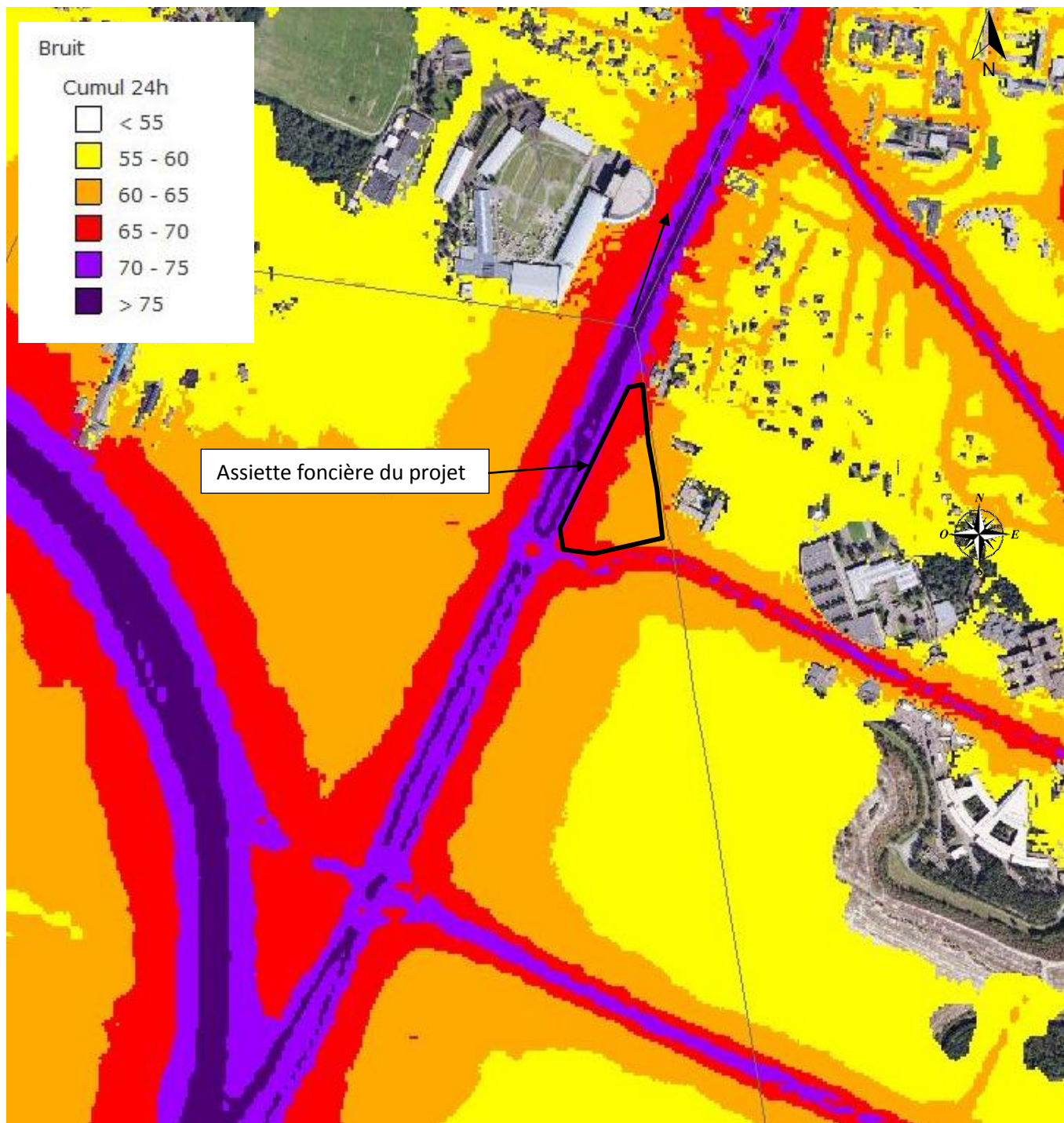
ANNEXE 6

Carte de localisation des zones Natura 2000



ANNEXE 7

Cartographie du bruit issue du Plan de Prévention du Bruit

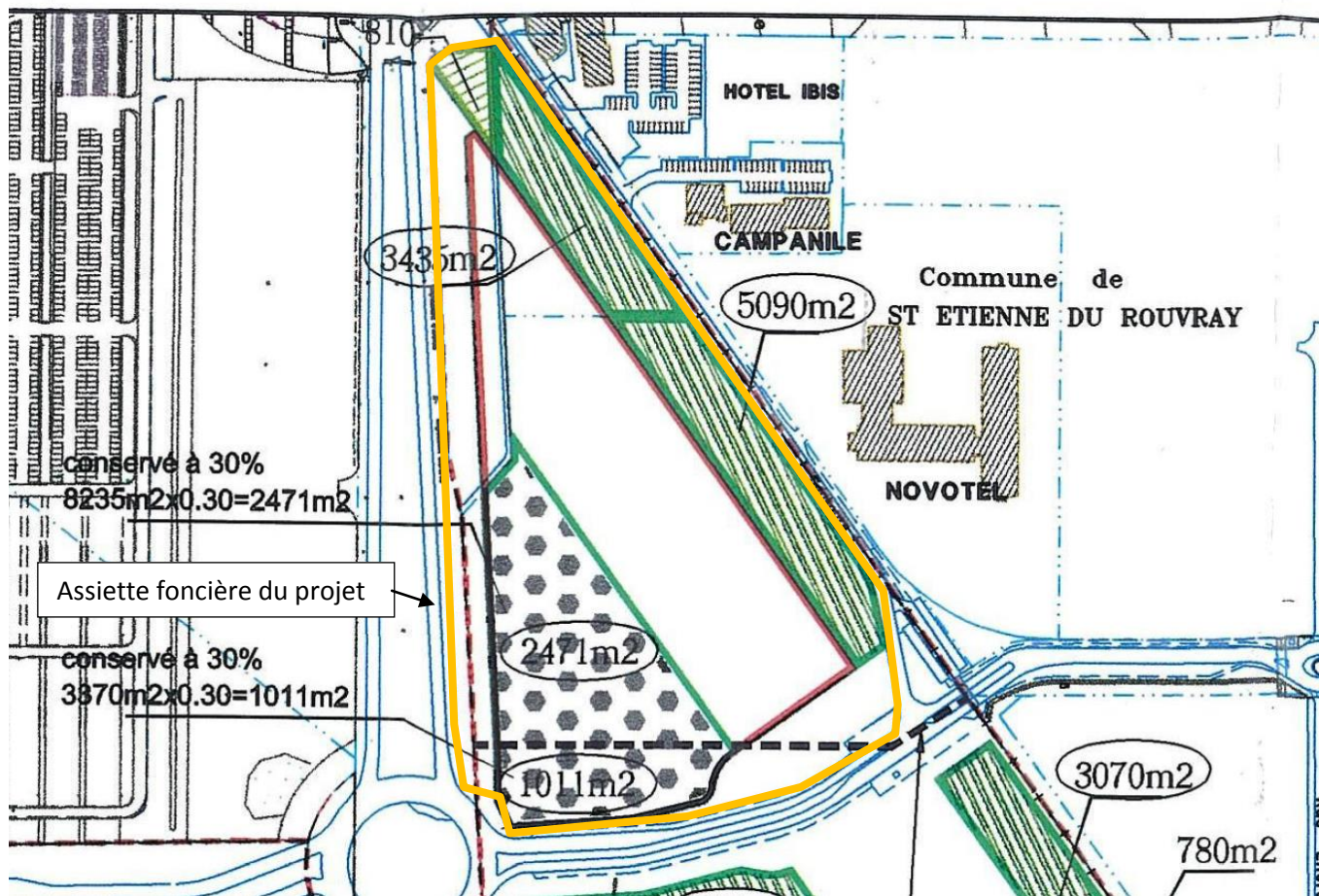


Source : Préfecture de Seine Maritime



ANNEXE 8

Carte des surfaces boisées à conserver et à créer dans le cadre de l'extension de la ZAC du Madrillet




SELARL ASSOCIES
Cortier
 GEOMETRE EXPERT
 BUREAU D'ETUDES V.R.D
 ZA "Les Portes de l'Ouest"
 76150 - LA VAUPLIERE
 TEL: 02 35 75 10 12
 FAX: 02 35 75 61 64
 Email: cortier.geometre@wanadoo.fr



ILOT DESTINE A LA CONSTRUCTION
BOISEMENT CONSERVE
BOISEMENT A CONSERVER POUR 30%
BOISEMENT A CREER

Dossier 02811 plan ref 02811 PBC&C 3750 C

Le 03-05-2005 Dossier source 00806



ANNEXE 9

**Note Architecturale et paysagère
(Source : LALU – Atelier de paysage)**

(ANNEXE INDEPENDANTE DU DOSSIER)



ANNEXE 10

Note d'intention biodiversité (Source : Urbalia)

(ANNEXE INDEPENDANTE DU DOSSIER)



ANNEXE 11

Arrêté préfectoral d'autorisation Loi sur l'Eau - 2005 ZAC du Madrillet – Extension

(ANNEXE INDEPENDANTE DU DOSSIER)



ANNEXE 12

Arrêté préfectoral de défrichement 2016 ZAC du Madrillet – Extension

(ANNEXE INDEPENDANTE DU DOSSIER)